LIGUE REGIONALE
OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE
DE NATATION

Officiels liste FFN

1 - Procédure des nominations :
Les officiels fédéraux sont obligatoirement des officiels A.
Ils sont proposés à la Fédération par la Ligue pour deux années civiles, sur proposition du Défi officiels. Les propositions sont validées par la Fédération en fin d'année pour les deux années suivantes.
Les officiels fédéraux sont choisis parmi les officiels A de la région satisfaisant aux critères ci-dessous.
Ils doivent être à jour du recyclage bisannuel, et avoir donné leur accord pour intégrer la liste fédérale des officiels après avoir pris connaissance des éléments qui suivent.
Etre officiel liste FFN n'est pas une « récompense » ou un titre « supérieur » à un officiel A, mais un **engagement** à s'impliquer davantage dans la vie de la natation française et régionale.

2 - Officiel liste FFN = **CDI** :
Les officiels liste FFN doivent satisfaire à trois critères principaux que l'on peut résumer avec les lettres « CDI ».

C comme Compétence :
D'après les règlements fédéraux, les officiels liste FFN sont obligatoires pour être :
- juge-arbitre et starter pour des compétitions nationales (désignation directe par la FFN).
- juge-arbitre et starter dans les Meetings Nationaux labellisés par la FFN.

Ils doivent donc avoir une certaine expérience dans les compétitions départementales, mais aussi régionales dans lesquelles ils doivent avoir officié régulièrement au cours au moins des trois saisons précédentes.
La Ligue fixe donc l'expérience minimum à 3 saisons complètes comme officiel A avant de pouvoir être proposé officiel liste FFN.
De plus, il leur est demandé d'avoir participé à au moins 15 réunions au cours des deux dernières saisons, en ayant occupé au moins trois fois chaque saison les postes de juge-arbitre, starter et juge de nages.
Enfin, les compétences ne subsistent que si on les entretient. Un officiel liste FFN doit relire régulièrement les règlements et textes de procédures, surtout en dehors des compétitions, pour en avoir une parfaite maîtrise et pouvoir les utiliser à bon escient.

D comme Disponibilité :
Comme expliqué ci-dessus, les officiels liste FFN doivent avoir une disponibilité qui va **au-delà** du simple accompagnement de leur club dans les compétitions.
Ils peuvent être amenés à être sollicités par la Ligue pour des compétitions pour lesquelles leur club n'a aucun représentant.
Ils peuvent être désignés par la FFN pour officier sur des compétitions nationales.
De plus, ils doivent participer **régulièrement** aux compétitions régionales dont ils peuvent être désignés référents et intégrer aux postes principaux (juge-arbitre, starter, juge de nages) d'autres officiels A afin de leur faire acquérir de l'expérience.
Ils doivent donc pouvoir être très disponibles.

I comme Investissement :
Les officiels liste FFN sont, de fait, reconnus pour leur expérience et leur compétence par la Ligue. Ils doivent également pouvoir participer aux formations, réflexions et animations du « monde des officiels » de la Ligue en dehors des compétitions.
Ils doivent donc s'investir dans :
- la formation initiale des officiels au niveau de leur département ou de la Ligue.
- la formation continue des officiels au niveau de leur département ou de la Ligue.
- les réflexions et les travaux du Défi officiels régional.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, et il n'est pas demandé à un officiel liste FFN de remplir toutes ces fonctions, mais de s'investir au moins dans l'une d'entre elles.

3 – Devenir officiel liste FFN :
Après avoir pris connaissance des conditions ci-dessus, les officiels A volontaires pour entrer dans le processus de désignation devront se signaler auprès du Défi officiels (officiels@occitanie.ffnatation.fr).
Ils seront alors régulièrement intégrés dans différents postes des jurys des compétitions régionales avec l'aide de tuteurs expérimentés qui les aideront à acquérir l'expérience nécessaire.